



LE GOUVERNEUR

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

**PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 005/CAB/GVK/BLD/2024**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'UN
PAVILLON DE L'HÔPITAL D'ÉTAT DE KISENKO POUR
LES PERSONNES DE 3ÈME ÂGE**

1. L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-troisième jour du mois de juin, nous, membres de la Commission de Passation des Marchés constituée à cette occasion, reconnaissons par le présent Procès-Verbal avoir procédé à l'analyse du rapport d'évaluation des offres de la Sous-commission d'analyses des offres du 05 juin 2025, relatif au Dossier d'Appel d'Offres National rappelé en exergue ;
2. Avons décidé, après débats et améliorations dudit rapport, d'attribuer provisoirement le marché N° AONR/005/CAB/GVK/BLD/2024, à l'Entreprise JN CONSULTING Sarlu pour un montant plafond de 420.691,03 USD TTC (Dollars américains quatre cent vingt mille six cent nonante et un et trois cents). |

TABLEAU 1 : NOMS DES ENTREPRISES, LOT ET MONTANTS

N°	ENTREPRISE	LOT + MONTANT	OBSERVATION
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° AONR/005/CAB/GVK/BLD/2024			
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'UN PAVILLON DE L'HÔPITAL D'ÉTAT DE KISENKO POUR LES PERSONNES DE 3ÈME ÂGE:			
01	JN CONSTRUCTING SARL	Lot Unique : 420 691,03 USD TTC	Attribué

3. La séance s'est déroulée conformément aux procédures définies dans :

- le Décret n° 23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel de Procédures des marchés publics ;
- le Décret n° 10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en sigle « ARMP » ;
- le Décret n° 10/27 du 28 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, DGCMP ;
- le Décret n° 10/32/2010 du 28 décembre 2010 portant organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, CGPMP ;
- le Décret n° 10/33 du 28 décembre 2010 fixant les modalités d'approbation des marchés publics et des délégations de service Public ;
- le Décret n° 10/34 du 28 décembre 2010 fixant les seuils de passation, de contrôle d'approbation des marchés publics, tel que modifié et complété à ce jour ;
- le Décret n° 18/001 du 12 janvier 2018 portant fixation du taux de la redevance de régulation des marchés publics et de délégation de service public.

4. En foi de quoi, il a été dressé le présent Procès-verbal au jour, mois et an que dessus.

1.

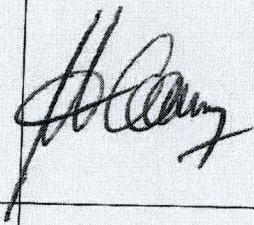
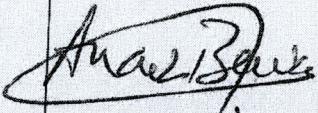
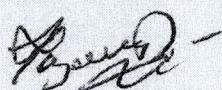
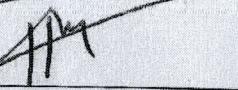
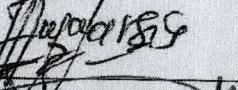
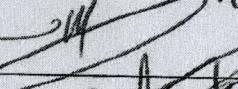
23/01/2024

AB

Ag

11

La Commission de Passation des Marchés Publics de la Ville de Kinshasa :

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	FONCTION	SERVICE	SIGNATURE
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES « CPM »				
1	CANON LAROSE Jeannot	Président	Ministère Provincial de l'Education et nouvelle citoyenneté	
2	BEWA LUKOMBO Anaiah	Responsable des services administratifs et financiers de l'Autorité contractante	Cabinet du Gouverneur	
3	MOTUKE ANDOMA Godefroid	Responsable du service juridique de l'Autorité contractante	Cabinet du Gouverneur	
4	MAYAMA-Ma-BISANGAMANI Godefroid	Secrétaire Permanant	CGPMP / Min. Prov. Budget	
5	KABEYA MUANA KALALA Guy	Spécialiste en passation des marchés publics	Expert	
6	POBA MAYIMONA Jean-Serge	Représentant des Bourgmestres	Commune de LEMBA	
7	LUYUNGU TASI Tarsis	Délégué des services bénéficiaires	Commune de MASINA	
8	NTOKO DIVIN Divin	Expert Budgétaire	Cabinet du Gouverneur	
9	BENGALA BOMAY Albert	Président de la Sous-Commission d'analyse	Membre sans voix délibérative	